© Drogues Info Service - 16 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

Par Profil supprimé Postée le 30/10/2019 18:19

Madame, Monsieur

Je vous contacte car je viens de recevoir un relevé de condamnation pénale pour usage illicite de stupéfiants.
De ce fait, j'ai pour obligation d'effectuer un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.

Le problème est que je n'habite pas en France mais au Royaume-uni, et je n'ai pas reçu de convocation ni d'informations à propos de ce stage.
J'ai donc contacté un délégué du procureur de ma région pour plus d'informations, ce à quoi il m'a répondu que c'est à moi de trouver par mes propres moyens ce stage.
J'ai essayé de contacter plusieurs structures de ma région mais j'ai toujours la même réponse du style "L’association ANPAA 29 ne gère pas directement des stages qui pourraient être proposés dans le milieu de la justice."

Pourriez-vous m'aider à trouver une structure dans le Finistère qui propose ces stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ?

Merci de votre reponse.

Mise en ligne le 03/11/2019

Bonjour,

Nous n'avons pas dans notre base de données de structures proposant de stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants dans le Finistère ni en Bretagne.

Normalement, c'est bien le tribunal qui prononce la sanction du stage de sensibilisation qui doit fournir la structure où le stage peut être effectué.

Si vous souhaitez que nous élargissions la recherche de structure à d'autres départements, vous pouvez contacter un de nos écoutants.

Nous sommes accessibles 7j/7j, par téléphone au 0 800 23 13 13 (anonyme et gratuit d'un fixe) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.